



PRÉFET D'ALSACE
RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 67000 COLMAR
Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Départemental
de l'Aménagement
du Territoire

Approuvé par arrêté
prefectoral du

COMMUNE :
AIX EN PROVENCE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)


Sources :
BdP 0401-1020
S-040101-1020
BRGM, Décembre 2007

MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN
Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 3 - ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Échelle: 1/20 000'

Légende :

 Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

